

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil municipal

de la Commune de STGENIEZOMERLE 05 décembre 2022

L'an deux mil vingt deux, le cinq décembre les membres composant le conseil municipal de la commune de STGENIEZOMERLE se sont réunis en Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Lionel JEAN, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00 et procède à l'appel des membres du conseil municipal.

PRESENTS: Lionel JEAN – M-France JURBERT – Maxime BOYER – André VONTRAT – Sarah CHAUZEIX – Nathalie GUBERT -Christine AIGUEPERSE

A l'unanimité, Maxime BOYER est désigné secrétaire de séance par le conseil municipal.

-Approbation à l'unanimité du compte- rendu du conseil municipal du 23/09/2022

-Plusieurs points de situation sont faits sur :

- L'état et le débit des sources communales. Suite à la sécheresse de l'été, aujourd'hui encore 4m² /jour sont manquants et achetés au syndicat des eaux du puy du Bassin.
- La trésorerie de la commune s'élève à 168 825 €.
- Les subventions 2022 versées à la Collectivité : 3 192 € ont été accordés par le Département suite au renouvellement du matériel de déneigement, 800 € par le Département pour les diagnostics énergétiques effectués sur les bâtiments communaux, 12 000 € de dotation voirie 2021-2022.

-Primes d'assurances : 1 877 € payés par Groupama suite aux dégâts provoqués par les orages.

Mr le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter un sujet à l'ordre du jour : Demande de DETR 2023 pour les travaux de voirie au village de Laval.

Approuvé à l'unanimité.

La demande dématérialisée auprès de l'Etat sera faite avant le 28 Février 2023.

-Prix de vente de l'eau 2023 aux abonnés :

Mr le maire propose de revaloriser le prix de l'abonnement annuel des compteurs d'eau pour participer aux coûts d'entretien du réseau, le passant de 24€ à 40 €. En effet suivant les recommandations de l'agence de l'eau le prix de l'abonnement peut représenter jusqu'à 40% d'une facture d'eau de 120 m³.

Le prix de l'eau au m³ restera identique.

Approuvé à l'unanimité.

-Tarif abonné d'assainissement collectif village de Rouzeyrol :

Mr le maire ,en prévision du transfert de la compétence eau & assainissement à la communauté de communes pour 2026, souhaite régulariser la situation de l'assainissement du village de Rouzeyrol. Diverses charges sont à prévoir, en premier lieu la régularisation de la propriété du terrain où se trouve la fosse du village, qui n'appartient pas à la commune. Mr le maire propose pour cela la mise en place d'une tarification aux habitants du village sur la base de leurs consommations et propose au conseil un abonnement de 48€ et un prix du m³ de 0,60ct. Après discussions entre les membres du conseil et aux

Vues des charges à prévoir, le principe de la mise en place d'une tarification est validé, avec un tarif d'abonnement à 50€ annuel et un prix au m³ de 1,22€ + 0.25€ de taxe pollution à partir de 2023. Ce tarif évoluera pour prendre en compte les investissements à venir. Mr le maire se rapprochera de Mr Monteil, conseiller aux collectivités pour l'établissement ou non d'un budget annexe assainissement sachant qu'il reste trois ans avant le transfert de compétence.

Approuvé – 6 Pour – 1 contre

-Renouvellement adhésion plateforme de dématérialisation des marchés publics du conseil départemental pour 5 ans

Approuvé à l'unanimité

-**Motion sur les finances locales** : une motion est validée pour protester contre la baisse depuis plusieurs années des dotations de l'Etat et mettre le point sur l'impact de l'augmentation des coûts de l'énergie dans le budget.

Approuvé à l'unanimité.

-**Virements de crédits** : Art 6558 – frais de personnel et de scolarité aux écoles maternelles et primaires 2021/2022. Pour info, la commune se doit de participer aux frais de personnels, de viabilisation et de fournitures scolaires du RPI st- Privat / St Julien au prorata du nombre d'élève. Trois élèves sont concernés à hauteur de 2000€/élève.

Approuvé à l'unanimité

-**Virement de crédits fauchage** : diminution art 615231 et augmentation art 6218 autre personnel extérieur.

Fauchage réalisé et facturé par la commune de Saint Julien aux bois.

Approuvé à l'unanimité.

- **Délibération sur le principe de l'utilisation de la plateforme @ctes** : transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité de la Préfecture

Approuvé à l'unanimité.

- **Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement avant vote du budget principal et budget de l'eau 2023**

Approuvé à l'unanimité

-Questions diverses :

- **Mr le maire informe le conseil que la SAFER doit quitter le groupement forestier de Soult** . Faute d'avoir trouvé un ou des acquéreurs de parts du groupement , une vente d'actif (parcelles de bois) devra avoir lieu. Un acquéreur potentiel s'est déjà manifesté.
- **Château d'eau du Vert** : la commune fera une offre pour le terrain de 1 315m² , borné en 2015, sur lequel est construit le bâtiment. Il sera proposé 1 315€ pour régulariser cette situation.
- **Achat prévu d'une bétonnière électrique professionnelle** pour remplacer l'ancien matériel vétuste. Le devis de Gédimat semble le plus adapté.
- **Mise en conformité cloches de l'église** : une mise en conformité du panneau électrique pour le fonctionnement des cloches serait nécessaire d'après le service de maintenance. Pour confirmer cette situation il semble judicieux de faire passer un contrôle périodique obligatoire (Véritas par exemple).
- **Eclairage public** : une nouvelle lampe à LED à été installée au village de Laval en remplacement d'un ancien lampadaire. Cette lampe bénéficiera d'un abaissement de luminosité à 80%. Les dernières armoires électriques d'éclairage public seront installées dans les villages restants, pour un coût estimé de 8255 €
- **Isolation Mairie** : Devis effectué pour l'isolation par le plancher s'élevant à 2 703 € par Iso -inter Objat. Reste à charge 801,63€ après subventions. De même, devis pour l'isolation des combles : 3 578 €, 2 491€ de reste à charge après subventions.
- **Remerciements** : Mr Le maire informe des remerciements de Mme Marina Lassudrie relatifs au message de condoléances envoyé par la mairie suite au décès de son papa.

- **Foyer rural** : une visite de la commission de sécurité a eu lieu mentionnant un avis défavorable. Plusieurs points de sécurité sont à améliorer notamment en ce qui concerne l'électricité, le gaz utilisé pour la cuisine, les matériaux ultra inflammables de type polystyrène et le système d'alarme.
- **Défense incendie** : Mr le maire informe le conseil, suite aux questionnements et oppositions au dernier conseil municipal, que l'étude proposée par Corrèze ingénierie pour un coût de 23 000€ ne sera pas réalisée, n'étant pas obligatoire pour la mise en place de la défense incendie et pour l'obtention des subventions. Contact est pris avec le commandant PACHERIE du SDIS de Tulle pour déterminer les mesures à prendre ainsi que l'emplacement des futures réserves d'eau.
- **Repas des aînés** : Le repas des aînés de la commune aura lieu le 02 avril 2023 à midi au Foyer Rural. Les personnes de 62 ans et plus y sont conviées par la commune. Un colis est prévu pour les personnes propriétaires (foncier bâti) de plus de 75 ans ne pouvant s'y déplacer.
- **Arbre de Noël** : cette année organisé à St Cirqus la loutre (roulement une année sur deux), 9 enfants de la commune y participent. La commune fournira les bûches réalisées par un artisan local.
- **Les relevés des compteurs d'eau** seront effectués au mois de janvier 2023.
- **Déchets et Poubelles (projet de la communauté de communes)**: Mr le maire informe le conseil que le projet de la communauté de communes sur les déchets a été modifié et que sa présidence a décidé unilatéralement de réduire le nombre de point de collecte prévu, éloignant de ce fait les points de collecte qui seront souvent à plusieurs kilomètres des habitations. 4 points de collecte seraient prévus sur la commune contre plus de 30 actuellement. Le conseil fait connaître son mécontentement à ce sujet et appelle Mr le maire à protester en ce sens.

La question de l'accès pour les personnes âgées, à mobilité réduite ou n'ayant pas de véhicule, se pose.

- levée de séance à 22h40

LE MAIRE

LIONEL JEAN



LE SECRETAIRE DE SEANCE

MAXIME BOYER

NATHALIE GUBERT

M-France JURBERT

SARAH CHAUZEIX

ANDRE VONTRAT

CHRISTINE AIGUEPERSE